

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 3 JUIN 2010

Etaient présents:

Membres de l'administration:

M. Faure, Proviseur
M. Mateo, Proviseur- adjoint
Mme Lautonne, Directrice du cycle 1
M. Jardonnet, Directeur des cycles 2 et 3
M. Navarro, Agent Comptable
M. Gómez, CPE

Représentants des enseignants.

M. Bousquet, enseignant du premier degré
M. Carrat, enseignant du premier degré
M. Hubert, enseignant du second degré
Mme. Ferverza, enseignante du second degré
M. Michel, enseignant du second degré

Représentants des parents d'élèves:

Mme. Juan Vidal
M. Medina
Mme. Cannon
Mme. RIGAUDEAU
Mme. Gonzalez-Gallarza
Mme. Lopez

Représentants des élèves:

Mlle. Burgos 1ère S1

Autres membres présents:

M. Viratelle, Président de la Société Française de Bienfaisance
Mme. Cussac de Llombart, Consule Honoraire représentant Monsieur Le
Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle

Membres absents excusés:

M. Letellier, Directeur de l'Institut Français de Valence
M. Del Río, Directeur des études espagnoles
M. Jiménez del Val et Mme Gomez, représentants des ATOS
M. le Conseiller Culturel, représenté par Mme. Cussac de Llombart
Mlle. Fayos TS1
M. Monleón, représentant des personnels du 2^o degré
Le quorum étant atteint, M. Faure, Proviseur, ouvre la séance à 17h15

M. Le Proviseur présente les excuses des membres absents et rappelle l'ordre du jour de ce conseil en précisant les thèmes qui seront abordés dans le point 8 "informations diverses", à savoir :

- * partenariat avec L'École MI CHALET
- * changement d'horaire pour le 30 juin 2010
- * présentation de l'O.I.B. (Option Internationale au Baccalauréat)

ORDRE DU JOUR

1. P.V des conseils du 11/02/2010 et du 06/05/2010.....	2
2. Compte rendu du conseil d'École du 31/05/2010	2
3. Compte rendu du conseil du 2 nd degré du 25/05/2010	5
Résumé du bilan pédagogique de cette année	5
Mise en œuvre du socle commun des connaissances et compétences.....	6
4. Structure pédagogique 2010-2011	7
5. Règlement intérieur 2010-2011	7
Débat sur le Règlement Intérieur.....	8
6. DBM n°1 (décision budgétaire modificative) et perspectives budgétaires 2011.....	9
7.-Travaux d'été	9
8. Informations diverses	10
Projet de convention avec Mi Chalet (cf.annexe).....	10
Autorisation pour le mercredi 30 juin.....	10
Option Internationale du BAC.....	10
Bilan rapide des épreuves spécifiques d'accès à l'Université espagnole.....	11
9. Questions diverses.	11

1. P.V des conseils du 11/02/2010 et du 06/05/2010

M. Faure demande l'approbation des deux procès verbaux. Les P.V. sont adoptés à l'unanimité.

2. Compte rendu du conseil d'École du 31/05/2010

Mme. Lautonne prend la parole pour dresser le bilan des points de l'ordre du jour de ce conseil (voir Compte rendu Conseil d'École)

Voyages scolaires. Description des voyages effectués, par cycle

Cycle I.et cycle II :

Llometa de Llavata du 16 au 18 juin 2010 pour les CPD/ CE1C

Delta del Ebro du 8 au 10 juin 2010 pour les CE2D - CM2E
Il y a une autre sortie prévue du 17/06/2010 au 18/6/2010

Mme Ferverza expose le fait que le coût des voyages scolaires est souvent trop élevé. Elle souhaiterait que les voyages proposés soient moins chers ou que l'établissement cherche des aides publiques ou privées pour ces voyages.

M. Navarro précise qu'en temps de crise, il est difficile d'obtenir des subventions privées et encore moins publiques.

M. Faure indique que, malgré les difficultés actuelles, tous les élèves sont partis. Cette année, la caisse de solidarité est intervenue pour qu'aucune famille ne reste sans voyage pour des motifs économiques.

Mme Cannon rappelle qu'il existe un protocole de voyage mis en place en 2009 et que tous les voyages devraient passer par cette procédure. Il serait judicieux d'étudier quels sont les voyages les plus réussis: ce n'est pas nécessaire de choisir des destinations trop éloignées ni trop coûteuses, Benagéber en est un bon exemple.

Mme. Juan propose de retenir certaines auberges et non des hôtels, pour que les enfants s'habituent à tous les niveaux de confort. M Faure considère qu'il y a des choix à faire, puisqu' il y a aussi des questions de sécurité : il faut rappeler que les normes de sécurité et d'encadrement dans les centres d'accueil espagnols pour ces voyages ne sont pas les mêmes que celles exigées dans les centres français.

La réflexion générale sur les voyages, au Cycle 1 et 2 ainsi que pour les autres cycles s'achève sur le constat que nous devons tous être vigilants sur le coût des voyages, à une époque de crise économique qui touche de nombreuses familles.

Manifestations scolaires en fin d'année:

Maternelle Spectacle de fin d'année le 18 juin (thème des Grands Espaces).
Les classes du cycle 2 et 3 organisent des petites représentations par une ou deux classes, sur des thèmes variés.

Bilan de la Coopérative Scolaire:

L'unique recette est constituée de l'apport des parents (et de l'APA pour les cadeaux de Noël).

M Carrat intervient sur les achats de matériel faits avec l'argent de la coopérative. M. Faure et Mme. Lautonne répondent et clarifient les esprits sur les achats de la Coopérative qui en aucun cas ne se substitue à la ligne « matériel pédagogique » du budget pour les besoins en matériel de l'établissement.

Organisation pédagogique 2010-2011

24 classes (27-28 élèves/classe en moyenne)

CE1 chargés (30 élèves /classe car peu de départs en CP et des arrivées)

CP : 25 élèves /classe en moyenne

GS : 28 élèves/ classe en moyenne

CE 2 : 28 élèves /classe en moyenne

Bilan de la mise en place des nouveaux horaires au primaire :

L'horaire du vendredi pose surtout problème au niveau des tous petits (sieste,...) Il est plutôt bien vécu pour les grands. L'objectif initial - qui était de faire sentir aux enfants que l'horaire hebdomadaire était allégé - est atteint.

Divers :

L'aménagement de la cour du cycle 3 : un terrain de football de la taille d'un terrain de handball plus deux autres terrains. Un espace avec un dessin de marelle et un autre pour la «pelota valenciana »

Rappel sur le règlement intérieur du primaire : Il existe des limites virtuelles que les enfants sont habitués à respecter, les parents ont demandé que ces limites virtuelles soient précisées dans le règlement intérieur.

La Garderie:

M. Faure expose le problème du nombre important de demandes pour la garderie: il a été décidé de confier cette mission à un autre organisme. Dans le but de n'avoir qu'un seul interlocuteur, le lycée a d'abord sollicité l'APA.

L'APA a demandé un temps de réflexion pour étudier cette possibilité. En attendant, l'IDEF reprendra, pendant un an, cette mission à charge et étudiera les dossiers pour mettre en place une tarification pour les besoins en garderie du matin et du soir. A priori, le tarif sera de 23 euros mensuel pour la garderie des matinées de lundi à vendredi, pour les lundi-mardi-jeudi soir 21 euros par mois, vendredi après-midi seulement 12 euros par mois. Il y aura des tarifs spéciaux pour les familles qui ont besoin de tous les services ou avec plusieurs enfants.

L'IDEF reprendra prioritairement le personnel en charge actuellement de la garderie. Il y a un accord acquis de la part du lycée d'étude par la caisse de solidarité des personnes en situation financière difficile : Ils pourront percevoir une aide pour payer la garderie après justification de leurs difficultés financières.

M. Michel demande si, pour le personnel enseignant, le service sera gratuit.

M. Faure également qu'un accord est en discussion pour que l'IDEF prenne en charge le coût de la garderie des enfants du personnel quand le recours à celle-ci aura été rendu nécessaire par des contraintes émanant de l'employeur (emploi du temps, réunions institutionnelles etc.)

D'autre part, le lycée donne généralement satisfaction aux vœux des enseignants du second degré quand il s'agit de faciliter la garde des enfants.

Les enseignants, qui auraient des difficultés financières, pourront alors, comme tous les autres parents, se tourner vers la caisse de solidarité.

M. Carrat rappelle qu'en France les garderies sont tenues par les Mairies, M. Navarro répond que même quand cela est vrai, les garderies sont payantes.

Problème du parent en retard pour récupérer son enfant : le système actuel est très souple, l'organisateur de l'IDEF est prêt à montrer autant de souplesse. Le proviseur conseille au contraire de mettre en place un système de pénalités.

M. Bousquet ouvre une parenthèse concernant l'IDEF et le gaspillage de papier : en effet, chaque année, beaucoup de papiers relatifs à l'IDEF sont distribués à tous les élèves alors que ce service ne concerne que 30 % des

effectifs. Il demande s'il n'y aurait pas moyen de ne distribuer que la feuille avec le coupon-réponse et mettre à disposition, sur internet, le reste des informations.

3. Compte rendu du conseil du 2nd degré du 25/05/2010

M. Mateo présente le compte-rendu.

Bilan pédagogique de cette année:

Un travail important de réflexion sur la Réforme du lycée a été entrepris cette année. La Réforme vise essentiellement trois objectifs :

- mieux orienter,
- mieux accompagner,
- mieux adapter le lycée à son époque notamment au niveau des langues, au niveau de l'autonomie etc.

Mise en place d'un Conseil pédagogique:

Le Chef d'établissement désigne les membres de ce conseil (composé par le proviseur, des membres invités comme le proviseur adjoint, un CPE, La documentaliste, un professeur par matière et un professeur principal par niveau.)

Le Conseil pédagogique formule des propositions, qui sont soumises au CE par M. le Proviseur.

Le conseil pédagogique s'est penché sur le choix des enseignements d'exploration, sur les modalités de l'accompagnement pédagogique pour les élèves de seconde,

Il a été également consulté sur les horaires, notamment sur les possibilités de dédoublements de certaines matières, sur les dispositifs d'aide et soutien aux élèves, les modalités générales d'accompagnement, des changements d'orientation, l'organisation des enseignements en groupes de compétences.

Nouveaux dispositifs pédagogiques 2009-2010

- Pour rappel : l'ATP, aide au travail personnel en 6ème qui est une aide à la langue et à la gestion du travail personnel, et qui concerne tous les élèves de 6^{ème} en fonction de leurs besoins spécifiques
- PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) en 5ème : 8 élèves bénéficient d'un soutien en français et 4 en maths
- Le tutorat assuré par des surveillants pour quelques élèves durant les permanences
- le nouveau dispositif de répartition des élèves en groupes de compétences et de progression en activités langagières mis en place en 4ème pour l'anglais a très bien fonctionné et sera reconduit de la manière suivante : en 4ème, 3ème et seconde pour l'anglais et mise en place du même dispositif pour l'espagnol au niveau de la seconde. A partir de 2011, en 4ème, 3ème, seconde et première pour l'anglais et seconde et première voire 3ème pour l'espagnol. En ce qui concerne l'évaluation des élèves on va se rapprocher au plus près du cadre européen commun de référence des langues, CECRL. On va du niveau

A2 à C2, l'objectif de l'éducation nationale est que l'élève sorte avec un niveau B2 pour la 1ère langue et B1 pour la deuxième langue.

- A partir de la rentrée 2010, au lycée les élèves bénéficieront de 4h d'espagnol, il n'y aura plus de distinction LENGUA/LVE
- dispositif d'appui linguistique en français en 4ème et 3ème
- enseignement du latin à partir de la 5ème qui se poursuivra jusqu'au lycée.
- note de vie scolaire : le nouveau barème a le mérite d'être clair, la note répond à des critères objectifs (on a remarqué une hausse des notes depuis la mise en place de ce barème)
- mise en place d'un conseil d'Education qui est un dispositif de suivi (a concerné 2 élèves)

Projet d'établissement

M. Mateo résume la mise en œuvre du projet d'établissement déjà détaillé lors du Conseil Etablissement du 11 février 2010

L'année prochaine reconduction du projet BD : un nouveau partenaire s'y associera : le lycée français de Barcelone.

Plusieurs voyages ont eu lieu notamment celui de Bruxelles.

Les parents d'élèves demandent si le projet du voyage des visites des institutions européennes sera étendu à toutes les premières, ou du moins à toutes les 1ère ES, puisque cette année la 1ère mixte L ES n'a pas pu bénéficier de ce voyage. C'est effectivement le but du lycée qui essaie de voir comment minimiser le coût. Cette année les élèves ont été aidés par un député européen.

Les stages en entreprise pour les élèves de troisième ont bien fonctionné. La rédaction du mémoire de stage et sa soutenance sont également très formatrices.

Course contre la faim:

Cet événement, inscrit dans les manifestations concernant les 20 ans de l'A.E.F.E. a été un véritable succès. Nous adressons des remerciements appuyés à Mme Respaut pour l'organisation de la course ainsi qu'à toute l'équipe d'EPS. On souligne également la participation très active de l'APA.

Mise en œuvre du Socle commun des connaissances et compétences :

- Le socle rend plus accessible une grande partie des programmes, l'ensemble des programmes reste exigible

On distingue 7 grandes compétences ou 7 piliers :

- La maîtrise de la langue française

- La pratique d'une langue vivante étrangère
- Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- La culture humaniste
- Les compétences sociales et civiques
- L'autonomie et l'initiative

Il est à remarquer que dès cette année, une première étape a été l'évaluation de la maîtrise du socle commun au niveau 4^{ème} conformément au BO n°40 du 29 octobre 2009

Pour la session 2011 l'attestation de maîtrise des compétences au palier 3 sera exigible pour l'obtention du DNB

4. Structure pédagogique 2010-2011

Ecole maternelle 13 divisions.

Ecole primaire : 27 divisions.

Collège : 21 divisions : 6 en 6ème et 5 dans les autres niveaux.

Prévision effectifs par classe : 23/24 élèves sauf en 5^{ème} 28 élèves par classe

Lycée : 2de : 4 divisions (27 /28 élèves par classe)

1^{ère} : 4 divisions (1 division mixte L/ES 1 division ES/ et 2 divisions S)

Terminale : la structure actuelle de première se retrouvera l'année prochaine en terminale.

On constate quelques arrivées au niveau du lycée d'élèves, en nombre restreint, avec le même profil, à savoir, des lycéens qui viennent passer un an à l'étranger pour améliorer leur niveau en espagnol.

M. Carrat rappelle que pour les citoyens français de 2de, 1^{ère} et Terminale, il n'y a pas de frais de scolarité.

M. Faure répond qu'il s'agit en fait d'une prise en charge ce qui est différent. Pour cette prise en charge de la scolarité en lycée, il faut qu'un des deux parents réside dans le pays de scolarisation et en faire la demande **dans les délais prévus**. Cette année, quelques aides ont été refusées car déposées hors délai.

5. Règlement intérieur 2010-2011

En introduction, monsieur Gomez dresse un bilan de l'année écoulée en matière de vie scolaire.

On observe que les problèmes s'accroissent en fin d'année. On demande à l'APA de rappeler aux parents de prévenir la vie scolaire en cas d'absence.

Retard de 1^{ère} heure : phénomène récurrent et inquiétant.

Peut-être que la solution sera l'application du nouveau règlement intérieur.

Mme Fervenza exprime le sentiment de certains collègues qui sont contre le fait que les retenues aient lieu durant le temps libre de l'élève en journée.

M. Gomez répond que les retenues ont lieu normalement de 16h45 à 17h45, toutes les retenues du lycée sont sur cette horaire.

Mme RIGAUDEAU demande si les retenues figurent sur le livret scolaire.

M. Faure explique qu'une retenue est une punition. Une sanction, elle, est une décision qui dépend du chef d'établissement sur proposition d'un personnel.

Débat sur le Règlement Intérieur

M. Faure prend la parole pour expliquer les raisons de la modification du règlement intérieur qui est proposé au Conseil Etablissement.

Le Règlement que nous avons n'était pas en conformité avec les nouveaux textes de 2009 concernant la discrimination, la vie lycéenne (plusieurs normes n'étaient pas prises en compte, et certaines nouvelles dispositions et circulaires de 2008 devaient être appliquées). Une nouvelle rédaction s'imposait.

Un travail a d'abord été fait avec les élèves (Conseil de Vie Lycéenne) et les enseignants (Conseil second Degré).

Les représentants des parents formulent leurs deux propositions de modification de la rédaction :

a) Suite au vote de l'assemblée de l'APA du 29 mai, Mme Cannon expose la demande de modification concernant la tenue du carnet de bord. La discussion porte sur le droit à la personnalisation du carnet. Les enseignants expliquent que parfois, la personnalisation rend non reconnaissable l'identité de l'élève.

On propose de supprimer dans le 2ème paragraphe, ligne 2 : « aucune marque distinctive, aucun autocollant ou photo ne doit figurer dans le carnet de bord »

La proposition est acceptée.

b) Article 13. Entrées et Sorties, paragraphe concernant les retards : Mme Juan explique que l'APA préfère que ce soit la Vie Scolaire qui décide si l'élève doit aller en cours. Dans le nouveau règlement, l'autorisation de rentrer en cours dépendent premier lieu du CPE et en deuxième lieu de l'enseignant. M. Faure considère que c'est l'enseignant qui sait si le retard va pénaliser la classe, si c'est un retard habituel, etc. C'est un acte de responsabilité que l'on ne peut pas laisser à la vie scolaire. Il faut responsabiliser l'enseignant. Attention : l'exclusion de cours n'est pas la même chose que la non-acceptation en cours. M. Mateo nous rappelle que le règlement est un outil pédagogique visant à former les élèves à la citoyenneté et à la vie de demain, il contribue au bien être de tous. Le retard est très pénalisant pour la classe.

Le CPE est un premier filtre, le deuxième filtre est l'enseignant (qui peut être dans une expérimentation, dans un devoir surveillé, etc.)

Mme Lautonne intervient pour nous rappeler que l'objectif est de retrouver un respect des horaires : C'est la volonté de restaurer un accomplissement des horaires. « Il ne faut pas s'installer dans une culture du retard ». Les

représentants de l'APE précisent que c'est également la volonté de l'assemblée de l'APE que d'inculquer un respect des horaires.

Il est décidé de garder la rédaction proposée par la direction et d'essayer de dresser un bilan sur ce sujet à la fin de la prochaine année scolaire.

Mme Fervenza demande une modification de l'article 16 : Ajouter que les photos que les élèves peuvent éventuellement prendre ne soient jamais publiées sur Internet. M. Faure reporte cette question-là à la Charte internet.

De plus, à l'article 25 sont rappelés les principes généraux (individualités des sanctions et autre..).

On insiste également l'article 19 l'élève ne peut jamais être sanctionné dans son évaluation en raison de son comportement.

M. Faure propose pour l'article 24 un changement de rédaction : « les exclusions doivent être complètement exceptionnelles et en aucun cas collectives »

Le règlement est adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'établissement.

6. DBM n°1 (décision budgétaire modificative) et perspectives budgétaires 2011

M. Navarro rappelle, pour information :

Il est nécessaire de faire une modification du budget. La modification proposée est dans le document distribué à tous les membres présents au conseil (cf. annexe)

La rénovation de la cour du secondaire a été prioritaire sur la construction d'un mur de Fronton (cf. annexe)

Le budget 2010 a été voté sans avoir recours aux réserves. Mais il est prioritaire maintenant d'équilibrer ce budget

Un jour de fonctionnement coûte 26 304,00 Euros. Le fond de roulement s'élève à 60 jours après cette modification budgétaire.

7.-Travaux d'été :

M. Faure énumère tous les travaux :

-Aménagement en béton imprimé de la cour du secondaire et terrains de sport,

- Cours des cycles 3 et 2 :

Essentiellement travaux de peinture au sol, dans les cours de récréation et réfection de la peinture de la salle de motricité. Installation d'un train en bois dans la cour PS/MS.

- Aménagement du CDI,

- Rénovation de tous les sols des cuisines.

- Remplacement du plancher du bâtiment préfabriqué.

M Carrat demande ce qu'il en est de la salle de motricité, M. Faure annonce qu'à la rentrée 2011, la salle sera agrandie.

8. Informations diverses

Projet de convention avec Mi Chalet (cf. Annexe)

M. Faure explique que les élèves de Mi Chalet avaient une priorité d'inscription (dans la limite de 36 places), avec la convention antérieure.

La pédagogie mise en œuvre dans cette petite école est conforme à ce qu'attend le lycée. La finalité de ce nouveau projet de convention est qu'il n'y ait pas de priorité d'inscription au Lycée, pour les enfants venant de MI CHALET. Dans le nouveau texte proposé, les critères et les démarches d'inscriptions sont les mêmes pour tous. Le lycée se réserve la possibilité d'inscrire, une dizaine d'élèves (maximum) qui viendraient de Mi Chalet et qui répondraient à l'un des cinq premiers critères d'inscription validés. Il n'y a pas de voie détournée d'accès au lycée. La directrice de Mi Chalet est d'accord avec cette proposition.

Mme Llombart est d'accord avec la convention.

Mr Hubert souhaite des explications concernant l'article 4.

Le lycée exposera les raisons de l'acceptation des élèves de Mi Chalet.

Mr Carrat est d'accord avec le document proposé par l'administration.

Les parents demandent la publication de la convention sur internet, le proviseur accepte, une fois que la convention sera signée par les deux parties.

Pour la diversité culturelle de l'établissement, cette convention permettra à des francophones non français de rentrer au lycée.

Mme Lautonne rappelle qu'il ne faut pas oublier qu'il n'y a que 50 places en PS. Les enseignants de Mi Chalet viennent pendant deux jours au lycée afin de suivre le travail effectué des enseignants de l'établissement. Il est rappelé de ne pas oublier qu'il y a sept ou huit ans, Mi Chalet a aidé le lycée à trouver des élèves.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la signature de cette convention.

Autorisation pour le mercredi 30 juin.

M. Faure demande l'autorisation pour que le lycée et le collège terminent comme le primaire à 12h30 avant le repas. Cette proposition permettrait de fêter la fin de l'année scolaire ensemble pour le personnel enseignant et administratif. Il y aurait un départ des bus à 13 heures. **Le conseil autorise ce changement d'horaire**

Option Internationale du BAC

A l'aide d'un diaporama joint en annexe, le proviseur présente l'option internationale du baccalauréat franco-espagnole, telle qu'elle existe dans des

établissements scolaires en France et telle qu'elle pourrait être mise en œuvre au lycée français de Valence.

Après avoir commenté ce dispositif, le **conseil d'établissement se prononce à l'unanimité** pour donner l'autorisation au proviseur de poursuivre la réflexion avec comme objectif une ouverture d'une ou deux classes de seconde OIB dès la rentrée 2011 ou 2012.

Le proviseur remercie le conseil de sa confiance et précise qu'il défend cette idée depuis son arrivée en Espagne.

Bilan rapide des épreuves spécifiques d'entrée à l'université

72 des élèves se sont inscrits : 81 % en série scientifique, beaucoup moins dans les autres séries.

Les élèves se sont inscrits à un maximum de matières pour les phases spécifiques. Beaucoup se sont inscrits sans avoir suivi les cours de préparation. Les élèves n'ont pas toujours compris l'importance du nouvel enjeu.

Voir les effectifs réels de présentation sur ces examens. Il semble que les élèves aient eu des difficultés en maths et en économie de l'entreprise. Cette année, ils n'avaient pas eu de préparation spécifique à cette dernière puisque le temps estimé était de 90 heures de préparation.

Bilan positif en Chimie, Dessin industriel, Géographie. Un bilan définitif sera dressé quand les résultats de ses épreuves seront connus.

9. Questions diverses.

Informations diverses

- Grève annoncée pour les 9 et 10 juin prochain.
- Changement dans la commission d'appel qui sera plus lourde car d'autres lycées seront présents sur Valence comme Murcia, Alicante, Malaga.
- Deux classes de seconde seront en innovation et tous les enseignants pratiqueront, dans ces classes, l'évaluation par contrat de confiance.
- Des élèves du Lycée Français de Londres de 4^{ème} viendront au LFV en juin.
- Fête nationale française célébrée au lycée le 13 juillet.
- Changement du dispositif pour l'intégration à la 6^{ème}, une journée des CM2 en classe de sixième au lieu d'une demi-journée actuellement et retour des 6èmes ce même jour dans les classes de CM2. Cette mesure est très bien accueillie par les maîtres du primaire.
- Rappel de Mr Michel concernant le règlement intérieur, il n'y a pas de coupure entre les TP. Les enseignants demandent une récréation de 10 minutes entre deux cours de TP. M. le proviseur confirme que les horaires doivent être appliqués et s'il y a une récréation, elle devra être

surveillée par l'enseignant lui-même. Il y a également un problème de durée des cours et donc de la récréation.

- Remarque concernant la cantine (Mme Fervenza), M. Navarro demande à ce que les plaintes remontent, notamment celles des élèves ; il propose des enquêtes de satisfaction faites par l'entreprise elle-même. Mme. López rappelle que l'APE dispose d'une enquête de satisfaction que remplissent les parents quand ils viennent manger à la cantine, elle est disponible sur le site web APE et la dernière enquête fut le jour de la course contre la faim, dix parents ont mangé à la cantine.
- Fête de la musique le 21 juin.
- M. Hubert propose un deuxième stage plein air, mise en place en automne 2010. M. Navarro explique qu'il n'est pas possible le mettre en place à cette date-là par des raisons comptables M. Hubert ne voit pas d'inconvénient à le faire plus tard.
-

Remerciements :

M. Faure remercie Mme. Lombart pour ses 17 ans au service de l'Agence Consulaire à Valencia,

M. Faure annonce également le départ de M. Navarro et de M. Jardonnet, tout en célébrant l'excellente entente professionnelle et personnelle dont il a pu profiter pendant ces deux dernières années au LFV.

La séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance

Le Proviseur.